

Méthodologie de recherche des décisions publiées sur Internet

QU'EST CE QUE LA RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS ?	2
1. LA RECHERCHE SIMPLE	3
1.1 QUELLE EST L'IMPORTANCE DE L'ORTHOGRAPHE ?	3
1.2 COMMENT TROUVER UNE EXPRESSION EXACTE ?	3
1.3 COMMENT COMBINER DES CRITÈRES DE RECHERCHE ?	3
1.4 SINGULIER VS PLURIEL : LEQUEL EMPLOYER ?	4
1.5 COMMENT EXCLURE / INCLURE DES TERMES ?	5
2. LA RECHERCHE AVANCÉE	5
2.1 DATE DE DÉCISION	6
2.2 DESCRIPTEURS	6
2.3 NORMES	6
2.4 RÉSUMÉ	6
2.5 PARTIES	6
2.6 REMARQUES	7
2.7 AUTRES CHAMPS	7
3. AFFICHAGE DES RÉSULTATS DES DÉCISIONS	7
3.1 COMMENT INTERPRÉTER L'AFFICHAGE ?	7
3.2 COMMENT LIRE LES DÉCISIONS ?	8

QU'EST CE QUE LA RECHERCHE DANS LES DÉCISIONS ?

Le moteur de recherche indique combien de documents ont été trouvés au total, et affiche la tranche des cinquante premiers résultats, selon l'ordre chronologique inverse (arrêts ou décisions les plus récents en premier). Vous pouvez ensuite atteindre la tranche suivante en cliquant sur > Suivants.

Pour consulter le texte complet d'une décision, cliquez sur son numéro (par ex. ATA/123/2005). Vous obtenez alors une version HTML de la décision, contenant des liens sur les lois ou autres décisions citées dans le texte. Une version PDF, conforme à la mise en page d'origine, est disponible en cliquant sur l'icône "PDF".

Chaque **document** contenant le texte complet d'un arrêt ou d'une décision est accompagné de **métadonnées**, c'est-à-dire un ensemble d'informations annexes qui décrivent le contexte et le contenu du document.

Les recherches peuvent porter, soit sur les documents, soit sur les métadonnées, ou sur une combinaison des deux.

Pour chaque résultat, vous voyez les principales métadonnées (numéro, date, résultat, éventuellement résumé, etc.). Les noms des parties sont affichés uniquement s'il s'agit d'un arrêt "public" (non caviardé).

Si votre recherche comportait des critères de recherche plein texte (mots à chercher "dans les documents"), vous voyez également quelques courts fragments du document, indiquant dans quel contexte ces mots ont été trouvés.

En plus d'entrer des mots-clés dans les champs de recherche sur les métadonnées ou sur le document, il est possible de dérouler les menus prédéfinis (Année de décision, Année de procédure, etc...) afin de restreindre la recherche à un critère particulier.

Décision : Année Procédure Année Résumé Arrêt de principe Recherche avancée

Contenant les mots : dans les métadonnées Nouvelle recherche

et les mots : dans les documents Chercher

IMPORTANT: seuls les arrêts ou décisions qui satisfont tous les critères seront retenus. Exemple : sur l'année de décision 2002 en saisissant *cotisation assurance*, le système cherchera toutes les décisions de l'année 2002, qui contiennent à la fois les mots *cotisation* et *assurance*.

1. LA RECHERCHE SIMPLE

1.1 QUELLE EST L'IMPORTANCE DE L'ORTHOGRAPHE ?

Le moteur de recherche ne fait pas la différence entre majuscules, minuscules et caractères accentués.

En cas de doute sur l'orthographe, un astérisque * peut remplacer un ou plusieurs caractères.

Exemple : pour rechercher un *test*, des *tests* ou un *testeur*, vous pouvez utiliser la recherche *test**.

et les mots : dans les **documents**

Il est possible également d'utiliser l'astérisque * au milieu d'un terme.

et les mots : dans les **documents**

Saisir *te*t* cherchera dans tous les termes dont les lettres sont entre *te* et *t* (*tenait*, *test*, *tendant*, etc...).

1.2 COMMENT TROUVER UNE EXPRESSION EXACTE ?

Pour rechercher une "expression exacte", vous pouvez utiliser les guillemets. Ainsi, la recherche "*perte de gain*" trouve tous les documents qui contiennent ces trois mots côte à côte.

et les mots : dans les **documents**

Ce résultat est plus précis qu'une recherche sans guillemets *perte de gain*, et restreint la recherche à cette expression exacte (ex: pas le pluriel *pertes de gain* ou *perte de gains*)

1.3 COMMENT COMBINER DES CRITÈRES DE RECHERCHE ?

Pour combiner des critères, il est possible d'utiliser les arguments *AND*, *OR* et *NOT*

Pour information:

Ils correspondent aux expressions ET, OU et SAUF

Exemples :

AND

et les mots : dans les **documents**

Les deux termes *ivresse* et *conduite* apparaitront dans les résultats de recherche.

Remarque : par défaut l'espace équivaut à *AND*

OR

et les mots : dans les **documents**

Soit le terme *ivresse*, soit l'expression "*retrait de permis*", soit les deux termes apparaitront dans les résultats de recherche.

NOT

et les mots : dans les **documents**

L'expression "*retrait de permis*" apparaitra dans les résultats de recherche, mais pas le terme *ivresse*.

1.4 SINGULIER VS PLURIEL : LEQUEL EMPLOYER ?

Une recherche sur *indemnité* ne trouvera pas *indemnités*.

Pour couvrir tous les cas possibles, il est préférable de saisir *indemnité OR indemnités*.

et les mots : dans les **documents**

Idem pour les différences d'accord ou de déclinaison qui seront traitées comme des mots différents.

Il est également possible d'utiliser l'astérisque *

et les mots : dans les **documents**

Attention : ce moteur de recherche ne fonctionne pas comme Google.

1.5 COMMENT EXCLURE / INCLURE DES TERMES ?

Le préfixe "-" (signe "moins") force l'absence d'un mot comme dans *abus -pouvoir*.

et les mots : dans les **documents**

Le préfixe "-" fonctionne également avec les expressions, comme par exemple dans *"perte de gain" -accident*.

et les mots : dans les **documents**

Remarque : l'usage du préfixe "-" (signe "moins") correspond à utiliser le *NOT*

2. LA RECHERCHE AVANCÉE

L'écran pour la recherche avancée affiche des champs de recherche qui correspondent aux principaux champs de métadonnées¹ ci-dessous :

Décision : Procédure Résumé Arrêt de principe

Date de décision entre : et

Normes (articles de loi) :

Descripteurs :

Résumé :

Parties :

Remarques :

Contenant les mots : dans les **métadonnées**

et les mots : dans les **documents**

[recherche simple](#)

Tri décroissant par

Score de recherche

Résultats par page

50

[Nouvelle recherche](#)

¹ Ensemble d'informations annexes qui décrivent le contexte et le contenu du document

2.1 DATE DE DÉCISION

Exemple : pour trouver les décisions des années 2016, 2017 et 2018, il faut saisir les dates extrêmes.

Date de décision entre : et

2.2 DESCRIPTEURS

Dans ce champ, il est possible de chercher par mots-clés prédéfinis, qui proviennent du thesaurus Jurivoc, qui est le thesaurus trilingue du Tribunal fédéral.

Descripteurs :

Pour connaître les mots-clés disponibles et existants, vous pouvez vous rendre sur Jurivoc.

2.3 NORMES

Exemple : recherche sur le *droit d'être entendu* selon l'art. 29 al. 2 de la Constitution suisse.

Normes (articles de loi) :

Il est vivement recommandé de restreindre la recherche à **l'abréviation de loi (cst) et l'article** qui suit (29), et séparé par un point sans espace (cst.29) sans indiquer l'alinéa (al.2), de manière à obtenir toutes les décisions relatives à cette norme.

Si les résultats sont trop nombreux, et que vous cherchez les décisions concernant l'alinéa 2, vous pouvez combiner plusieurs métradonnées (normes + descripteurs, etc.).

Normes (articles de loi) :

Descripteurs :

2.4 RÉSUMÉ

Cette recherche se fait dans le champ Résumé de chaque décision en mode plein texte, il est donc recommandé d'utiliser les guillemets pour être sûr de trouver l'ensemble des termes recherchés.

Résumé :

2.5 PARTIES

Nom(s) de(s) partie(s) impliquée(s) dans la procédure (si celles-ci sont publiques).
Il est possible de chercher plusieurs noms en les séparant par un espace. Pour que la décision soit trouvée, les deux noms doivent être obligatoirement présents dans le champ Parties.

Parties :

2.6 REMARQUES

Cette recherche se fait dans le champ Remarques de chaque décision en mode plein texte, il est donc recommandé d'utiliser les guillemets pour être sûr de trouver l'ensemble des termes recherchés.

Remarques :

2.7 AUTRES CHAMPS

Vous retrouvez ici les mêmes champs avec les mêmes possibilités de recherche que dans la recherche simple.

Contenant les mots : dans les **métadonnées**
et les mots : dans les **documents**

3. AFFICHAGE DES RÉSULTATS DES DÉCISIONS

3.1 COMMENT INTERPRÉTER L'AFFICHAGE ?

Pour chaque résultat s'affichent les principales métadonnées : décision, date de décision date de procédure, normes (articles de lois) , descripteurs (mots-clés), éventuellement résumé, etc..

Exemple : une recherche "retrait de permis" dans le champ Métadonnées fait apparaître l'expression dans les métadonnées Descripteurs et Résumé.

ATA/770/2016 du 13.09.2016 sur **JTAPI/810/2015** (LCR) , REJETE -- score: **A/1865/2015**
39.94
Recours TF déposé le 10.10.2016, rendu le 10.10.2016, IRRECEVABLE, **1C_478/2016**
Descripteurs : LOI FÉDÉRALE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ; EXCÈS DE VITESSE ; **RETRAIT DE PERMIS** ; CAS GRAVE
Normes : LCR.16c.a1.1eta; LCR.16c.a2.1eta; LCR.16.a13
Résumé : Confirmation du retrait du permis de conduire pour trois mois en raison d'un dépassement de vitesse de 30 km/h à l'intérieur d'une localité. Durée légale minimale et incompressible du **retrait de permis** en cas d'infraction grave aux règles de la circulation routière.

Le/les mots recherché(s) apparaît/apparaissent dans un extrait du résumé, indiquant dans quel contexte ces mots existent.

3.2 COMMENT LIRE LES DÉCISIONS ?

Pour consulter le texte complet d'une décision, cliquez sur son numéro (par ex. ATA/770/2016)

